

## **Service Stoumobile – Nouveau tarif et règlement en vigueur au 01.08.2022**

En sa séance du 27 juin 2022, le Conseil, en raison de diverses augmentations liées à l'inflation et au prix du carburant, a dû se résoudre à augmenter le prix des déplacements du service Stoumobile.

L'indemnité kilométrique, qui était facturée 0,30€/km depuis le début du service Stoumobile en 2008 sera portée à 0,35€/km à partir du 01 août 2022.

Certaines modifications au règlement ont également été apportées.

### **Règlement**

#### **1. Bénéficiaires**

Toute personne domiciliée sur le territoire de la commune de STOUMONT qui, faute de moyen de transport personnel ou d'une autre possibilité de transport qui lui soit accessible, rencontre des difficultés de déplacement pour :

- bénéficier de soins de santé (consultations chez le médecin ou à l'hôpital, séances de kinésithérapie, dentiste, etc.) et de médicaments (pharmacie);
- accomplir des démarches auprès d'administrations ou de services (commune, CPAS, poste, banque, bureau du cadastre, des contributions, etc.);
- accéder à certains biens de consommation, nécessaires à la vie quotidienne (courses chez les commerçants stoumontois de préférence, mais aussi dans une entité voisine);
- rendre visite à des personnes qui séjournent dans certains établissements (hôpital, maison de repos, etc.)
- ou pour toute autre démarche à caractère social (entretiens d'embauche, activités "bébé rencontre", visite chez des amis, etc.).

**Les réservations se font dans l'ordre d'arrivée des demandes. Cependant, les déplacements pour raisons médicales ou destinés à une recherche d'emploi seront toujours privilégiés.**

#### **2. Fonctionnement**

Les transports sont effectués par un agent, spécialement affecté à cette mission avec le véhicule « STOUMOBILE ». Celui-ci n'assume pas l'accompagnement de l'utilisateur sauf en cas de demande spécifique. Pour une bonne organisation du planning, la personne veillera à le signaler lors de la réservation.

La "STOUMOBILE" circule toute la semaine, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 16h, avec aménagement possible de cet horaire à titre exceptionnel.

Il n'y a donc pas de prestations possibles le week-end.

Les personnes sont prises et reconduites à leur domicile.

Sauf cas d'urgence, la demande doit être faite par téléphone, au minimum 48 heures à l'avance, entre 8h30 et 16h30, entre 8h30 et 14h30 le vendredi, en téléphonant au **0478/48.00.14** ou à défaut au 080/29.26.87.

Merci de ne pas contacter le service en dehors des heures précisées ci-avant.

Les personnes qui renoncent à un transport voudront bien en avertir le service la veille du rendez-vous, et, dans tous les cas obligatoirement avant le rendez-vous pris pour le déplacement prévu.

Si le rendez-vous n'est pas annulé avant l'heure prévue du rendez-vous, un forfait de 10€ vous sera facturé.

### 3. Destinations

Les déplacements sont effectués en priorité sur le territoire communal de STOUMONT. Pour les transports plus lointains, la demande motivée doit être faite au minimum 3 jours ouvrables à l'avance.

#### Règles particulières

- Les personnes doivent être capables de se déplacer seules ou avec l'aide du conducteur.
- Les enfants de moins de 15 ans doivent être accompagnés. Ils bénéficient de la **gratuité** du transport.
- Les personnes handicapées qui possèdent une carte de stationnement spécifique, se muniront de celle-ci.
- Il est interdit de fumer dans le véhicule et de transporter des animaux.
- Si une personne nécessite d'être accompagnée pour raisons médicales, l'accompagnateur voyage gratuitement.

**Le service « STOUMOBILITE » est un service dont la vocation est avant tout sociale, et ce, tant au niveau du public visé, que des courses à effectuer. Il ne peut donc se substituer, ni aux taxis conventionnels, ni aux ambulances ou services spécialisés dans le transport de personnes handicapées ou malades qui ont besoin d'une assistance particulière pour se déplacer.**

### 5. Tarif

Le transport est payant pour les déplacements tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la commune selon le tarif suivant :

A partir de 16 ans :

**0,35 €/km** (ou 0,20 €/km pour groupe de minimum 3 personnes) **/aller et retour/passager à compter de la prise en charge de la personne à son domicile.**

**N.B. :** les frais éventuels de parking sont également à charge du bénéficiaire.

Le coût lié à des circonstances non reprises par le présent règlement fera l'objet d'un accord préalable entre l'utilisateur et le service.

Les frais de transports seront facturés et payables dans les 15 jours de la réception de la facture.

Toutefois, si un utilisateur devait rencontrer des difficultés pour la prise en charge d'une course, il pourrait préalablement à celle-ci (sauf cas d'urgence), adresser une demande de prise en charge au C.P.A.S. qui appréciera l'aide à apporter.

---

**Informations et réservations pour la Stoumobile :**

**0478/48.00.14**

**ou à défaut : 080/29.26.87**